**37ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(18-29 janvier 2021)**

**Autriche**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le vendredi 22 janvier 2021 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation de l’Autriche pour la présentation de son rapport.

La France invite les autorités autrichiennes à poursuivre les efforts engagés en matière de droits de l’Homme et à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1- Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ;

2- Continuer à renforcer les dispositifs favorisant l’égalité entre les femmes et les hommes notamment s’agissant de l’égalité salariale et de la participation des femmes aux conseils d’administration et à la présidence des entreprises ;

3- Garantir l’accès aux droits sexuels et reproductifs et notamment à l’avortement ;

4- Mettre en place toutes les mesures pour lutter contre la traite des êtres humains et veiller à la mise en œuvre d’une protection efficace des victimes ;

5- **Prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l’indépendance et le pluralisme des médias.**

Je vous remercie./.